



CHARTRE ETHIQUE DU GROUPE BONTAZ

En tant qu'équipementier automobile de rang 1 et leader en matière de mécanique de précision et de sous-ensembles, le Groupe Bontaz se doit d'avoir un comportement moral et commercial ainsi qu'une éthique irréprochable.

C'est dans cet objectif d'engagement collectif et dans un souci de profond respect et de confiance pour nos salariés et partenaires économiques que le Groupe Bontaz s'engage selon les termes de la présente Charte.

Les responsables de filiales et l'ensemble des salariés du Groupe agissent en accord avec les règles suivantes :

Respect des législations

Le Groupe Bontaz respecte l'ensemble des lois et réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels il est présent.

Les lois et réglementations prévalent sur les règles internes au Groupe Bontaz.

Comptabilité

Les transactions financières du Groupe Bontaz sont comptabilisées selon les principes comptables généralement admis et les documents comptables assurent une présentation fidèle et conforme à la réalité.

Conflits d'intérêts

L'ensemble des salariés et des dirigeants du Groupe Bontaz agissent uniquement dans l'intérêt du groupe.

Leur vie privée, activités non professionnelles et intérêts financiers n'influent pas sur leur travail.

Confidentialité

Le Groupe Bontaz a mis en place auprès de ses salariés une politique de confidentialité. Les personnels du groupe peuvent être amenés dans le cadre de leur fonction à détenir des informations à caractère confidentiel et dont la divulgation pourrait remettre en cause les intérêts du Groupe Bontaz. Ainsi, chaque salarié s'engage à respecter le caractère strictement confidentiel des informations dont il dispose.

Gestion des ressources

Le Groupe Bontaz s'engage à créer et utiliser des produits et procédés permettant de faire des économies d'énergie.

Le gaspillage et les rebuts sont minimisés grâce à des cycles de production performants.

Environnement

Le Groupe Bontaz étant soucieux de la protection de notre planète, l'ensemble des sites de production sont certifiés selon la norme ISO 14 001.

Au quotidien et dans l'ensemble de leurs tâches les employés s'engagent à respecter l'environnement.

Droits de l'Homme

Le respect des personnes est une valeur intrinsèque et fondamentale au sein du Groupe Bontaz. De ce fait le groupe respecte l'ensemble des droits de l'Homme reconnus par la Communauté Internationale.

Discrimination

Le groupe Bontaz banni toutes les formes de discrimination, notamment celles qui concernent : la race, la religion, l'âge, les opinions politiques, les origines sociales ou ethniques.

Travail illégal

Le travail des enfants et le travail clandestin sont des pratiques totalement exclues du Groupe Bontaz.

Les fournisseurs du Groupe Bontaz établissent régulièrement des certificats dans lesquels ils s'engagent à ne pas avoir recours au travail clandestin. En outre, tout travail au sein du Groupe Bontaz doit se faire contre rémunération.

Corruption, fraude et blanchiment

Toute pratique corruptive ou frauduleuse ou liée au blanchiment d'argent est totalement bannie du

Groupe Bontaz. Le groupe s'engage à n'accepter aucune proposition en ce sens et à prendre toutes les mesures pertinentes et appropriées en cas d'identification de celles-ci.

Le Groupe Bontaz interdit à ses employés d'accepter tous cadeaux (notamment de fin d'année) de toute valeur, qui pourraient leur être adressés par des partenaires du Groupe Bontaz.

Environnement de travail

Le Groupe Bontaz adopte les mesures nécessaires pour fournir à ses employés un cadre de travail sain et sécurisé.

Protection du patrimoine

Le maintien et l'intégrité des actifs du Groupe sont un gage de sa pérennité et de sa prospérité dont bénéficie l'ensemble du personnel.

Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle du groupe Bontaz englobent les brevets, savoir-faire, secrets de fabrication, marques déposées. Ils constituent l'un des biens principaux du groupe et sont, à ce titre, protégés par la loi, partout où cela est possible. Il est

du devoir de l'ensemble des collaborateurs du groupe à préserver ces biens.

Le Groupe Bontaz s'engage également à respecter la propriété intellectuelle de ses partenaires et à ce que ses collaborateurs ne portent pas atteinte à leurs droits.

Respect de la concurrence

Le Groupe Bontaz est établi dans des pays qui ont édicté des législations ayant pour objet d'interdire les atteintes au libre jeu de la concurrence. De ce fait, toutes atteintes aux pratiques de concurrence libre sont proscrites par le Groupe Bontaz.

Relation avec les partenaires

Les dirigeants et l'ensemble des employés agissent avec loyauté et bonne foi vis-à-vis de l'ensemble des partenaires du Groupe Bontaz. La satisfaction des clients du Groupe Bontaz est une préoccupation permanente pour l'ensemble des salariés.

Daniel ANGHELONE
Chief Executive Officer

